



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 21 septembre 2022** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 104, avenue Laurendeau, à Montréal-Est :**

- Permettre une case de stationnement de 2,7 m x 4,54 m au lieu des dimensions de 2,7 m x 5,55 m prévues au règlement.

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 125 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 171, avenue Marien, à Montréal-Est :**

- Permettre un total de 6 enseignes au lieu de 2 enseignes;
- Permettre une superficie maximale de 10,1 m<sup>2</sup> pour toutes les enseignes au lieu de 7,5 m<sup>2</sup>.

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 460, avenue Marien, à Montréal-Est :**

- Permettre de ne pas aménager en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée les cases de stationnement dépassant 150 % du nombre minimal requis pour le groupe d'usages tel que prescrit dans le règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

**Donné à Montréal-Est, le 31 août 2022.**

Kaouther Saadi  
Greffière